

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1960

présenté par

M. William, M. Baptiste, M. Califère, M. Saulignac, Mme Bellay et Mme Capdevielle

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Emploi outre-mer	40 000	0	
Conditions de vie outre-mer	0	40 000	
TOTAUX	40 000	40 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'activité du SMA à la Martinique est essentielle pour l'inclusion et la formation de la jeunesse. Le RSMA a fait ses preuves à bien des égards. Néanmoins, année après année, le manque de financements est avéré, notamment s'agissant des postes d'encadrement.

Or, le projet annuel de performance pour 2025 fait état d'une légère baisse des moyens du SMA.

Le SMA de la Martinique ne peut actuellement recruter un professeur vacataire à mi-temps ou temps plein, chargé d'assurer l'acquisition des savoirs de base des jeunes recrues. Il s'agit d'un enseignement essentiel.

Les crédits nécessaires sont estimés à 40.000 €.

Par suite, le présent amendement vient abonder de 40.000€ l'action 02 "Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle" du programme 138 "Emploi Outre-mer", en imputant la somme de 40.000 € au sein de l'action 08 "Fonds exceptionnel d'investissement" du programme 123 "Conditions de vie Outre-mer".